

**Aide aux ateliers de production  
artisanale de jus de fruits**

**Rapport n° CP/2013/212**

**Service gestionnaire :**

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la commission permanente du Conseil Général l'attribution d'une aide départementale à la commune d'Oermingen en vue de l'acquisition de matériel destiné à son atelier de production artisanale de jus de fruits.

L'exploitation des nombreux vergers familiaux dans le canton de Sarre-Union contribue au maintien de l'activité de la filière « pomme » et à la préservation de la qualité des paysages typiques de l'Alsace Bossue. Créé en 2001, l'atelier de jus de fruits communal d'OERMINGEN a déjà bénéficié du soutien financier du Département d'un montant global de 6 883 € pour l'acquisition de matériel ainsi que pour des travaux de réfection de la toiture. La commune sollicite l'aide de notre collectivité en vue de l'acquisition d'une électropompe et d'une centrifugeuse. Il convient de se prononcer sur l'attribution à cette commune d'une subvention de 2 075,10 € correspondant à 10 % du coût prévisionnel HT de 20 751 €. En cas d'accord, les crédits seront imputables comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35368	204-204142-928	3 930,00 €	3 050,00 €	2 075,10 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la commune d'OERMINGEN une subvention de 2 075,10 € représentant 10% du coût subventionnable HT d'acquisition et d'installation de matériel destiné à son atelier de production artisanale de jus de fruits. Le versement de la subvention interviendra sur production de factures justificatives certifiées acquittées par le comptable public, et au prorata des dépenses justifiées.*

Strasbourg, le 25/03/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL